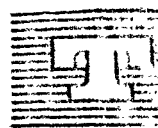


NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.3/44/Add.1
25 septembre 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. NZAMWITA GASTON JOVITE
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

COMMENTS
INDEX UNIT MASIE

6 NOV 1951

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication non datée émanant de M. Nzamwita Gaston Jovite et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi. Cette communication constitue un addenda à la pétition figurant au document T/PET.3/44, et a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale.

51-42273

C O P I E

Messieurs les Membres de la Mission de Visite,

Suite à mon entretien du 28 juillet 1951, je me permets très respectueusement la liberté de porter à votre connaissance que je suis actuellement traqué par mes supérieurs comme je vous l'avais prédit. Vendredi 3 août, à peine 4 jours après votre départ vers le nord, j'ai commencé à être persécuté par mon chef direct, hiérarchique.

Il était juste, 2 heures de l'après-midi, je me rendais à la poste, lorsque l'Administrateur Assistant CHOTTEAU, m'apostropha d'une façon fort injurieuse en présence des témoins en me faisant remarquer qu'il était 2 heures passés, et que j'avais tort de rester hors du bureau. Je lui répondis que je venais d'arriver à 2 heures juste, et que j'avais pu passer à la poste pendant 3 minutes pour chercher ma correspondance comme tout le monde, il me reprocha amèrement de ce que j'étais souvent en retard pour le service. Je lui présentai mes excuses sur cette observation en lui faisant remarquer que j'ai toujours éprouvé des difficultés très sérieuses pour être à temps [il lui était impossible de comprendre que mon domicile se trouvait à 1 km. 800 du bureau et que j'étais toujours obligé de faire, six fois cette distance pour les besoins du service chaque jour, ce qui fait un total de 10 km. 800. A 8 heures au lieu d'aller déjeuner, je me voyais, en effet obligé d'abandonner le déjeuner, car un délai d'une demie-heure me suffisait à peine pour me rendre à la maison à pied. Le vélo que je possédais ne pouvait recevoir l'indemnité prévue par le règlement S.T.A. car le minimum de distance exigé est de 2,500 kms ; je dus revendre le vélo, car je ne pouvais suppléer aux dépenses qu'il me causait ne jouissant d'aucune indemnité, ... de la des mentions très mauvaises au point de vue régularité.] ne possédant aucun moyen de locomotion.

Quelques instants après que je lui dis que s'il était absolument mécontent de tous les services que j'ai rendus, et malgré que je désirais continuer à servir le gouvernement, il pouvait bien me chasser au lieu de continuer à me traiter de cochon, de fainéant et de bon à rien, comme il l'a toujours fait. Comme toute réponse, il me donna l'ordre de présenter ma démission ! [je ne le voulais pas, jugeant très mal de changer de situation, selon son bon plaisir, devais-je le faire, parce qu'il m'injurait ?]

Voyant que je ne m'exécutais pas, il me conduisit devant l'Administrateur de Territoire et la discussion s'engagea comme suit :

(3 août 1951 à 14 h. 15)

A.T.A. à A de T - Figurez-vous, il dit que je l'insulte !

- Oui, vous m'insultez sans raison.
- Qu'est-ce que je vous ai dit comme insulte ?
- Vous me dites plusieurs fois que je fais des cochonneries que je suis un fainéant, un bon à rien, est-ce juste ?
- Et vous considérez cela comme une insulte ?
- Comment donc ?
- Dans ces conditions, rédigez votre démission à l'instant !
- Dois-je rédiger ma démission parce que je me plains de vos injures ?
- Vous êtes un fainéant, vous ne me donnez jamais satisfaction, vous êtes toujours en retard, et vous vous plaignez des remarques que je vous fais ? rédigez vite votre démission au lieu de continuer à vous plaindre inutilement !
- Jovite, ignorez-vous que je vous ai toujours aidé ?
- En quoi m'avez-vous aidé, monsieur l'Administrateur ?
- Oubliez-vous que je vous ai prêté la somme de 2.000 frs pour secourir votre pauvre Père ?
- Vous devriez remarquer que je vous ai rendu cette somme depuis bien longtemps, que vous êtes très noble de me reprocher d'un bien que vous m'avez fait, qui vous a d'ailleurs été réciproqué, et que je vous remercie bien profondément des reproches que vous me faites sur la pauvreté de ma famille.
- A votre place n'aurais-je pas pu faire la même chose, si j'en avais eu des moyens ?
- Cela justifie-t-il que vous pouvez toujours me traiter de cochon, de bon à rien, de fainéant ?

A. de T

- Mais, écrivez donc la démission !
- Je trouve qu'au lieu de m'insulter, il pourrait, s'il m'aide, comme il le dit, m'administrer comme un père, me donner des observations polies, sans devoir m'injurier. Il devrait au

moins me donner une rémunération égale au quart de son salaire, si la justice existait dans les rapports travail-salaire !!!

A.T.A. - Ecrivez-donc !

A. de T. - Mettez tout cela par écrit, je tiens à vous dire que vous ne foutez rien, que vous ne suivez jamais les instructions que je vous donne, que vous écrivez sur du grand au lieu du petit papier timbre-poste, comme je vous l'ai répété !

[Au lieu de tenir en considération mes doléances, juge qu'il était il se faisait accusateur et avocat à la fois ! Quelle justice !]

A. de T. - Dernièrement, vous êtes arrivé à 8 heures 55' au lieu d'arriver à 8 heures 30' !

4 août 1951

Le lendemain matin, je reçois la demande d'explication dont l'original ci-joint et réponse annexée (n° 2043/Pers.Aux.).

A 11 h. 40' il me présenta en même temps que cette demande d'explication, du courrier à dactylographier, et s'exprima comme suit : "Terminer ceci immédiatement, c'est un courrier urgent". Selon lui, dans les vingt minutes qui restaient je devais marquer les lettres à l'indicateur, les frapper à la machine, et les lui donner dans le délai de vingt minutes qui restaient... Je donnais le travail de l'indicateur à mon collègue, et commençait à répondre à la demande d'explication (puisque c'était une affaire relative au service ne pouvais-je pas y répondre dans les heures de service ?).

Selon mes calculs, le travail qu'il me donnait allait me demander une heure au moins. Chaque fois que mon collègue indicatoriait une lettre, je me mettais à la taper, et ainsi jusqu'à midi, je dactylographiai 4 lettres, j'étais vraiment épuisé par la faim et la fatigue, je n'avais presque pas mangé de la veille et j'avais grand besoin de refaire mes forces au moins pour 20 minutes, j'avais fait à peine quelques pas pour aller dîner, lorsque je m'entendis appeler par l'Administrateur, je retournai sur mes pas, et allai trouver l'A. de T., il me cria ainsi d'une voix tonitruante :

- Qu'est-ce que vous avez foutu ?

- J'ai fait le travail que vous m'avez donné à faire, mais je n'ai pu le terminer, mes forces m'abandonnent, et j'ai grand faim, je

voudrais aller prendre un peu de nourriture, pour revenir quelques temps après, terminer le restant de l'ouvrage.

- Non ! Mettez-vous à terminer le travail à l'instant ! Moi aussi j'ai faim !
- Mais, Monsieur l'Administrateur, je me trouve dans l'impossibilité matérielle de continuer, en vingt minute je pourrai reprendre le service (j'avais droit au congé d'après-midi du samedi, mais dans l'intérêt du service j'acceptait de revenir). N'auriez-vous pas pitié de moi ?
- Non ! J'ordonne que tout le travail vous donné, soit fait immédiatement !
- Monsieur l'A. de T., permettez-moi de vous présenter mes excuses pour ne pouvoir vous satisfaire, je ne suis pas venu ici la corde au cou pour vous servir ! Je suis venu librement et je demande si vous auriez la bonté de me considérer comme un homme et pas comme un esclave ?

(Je m'inclinai et sortais discrètement)

Un moment après je voulus revenir continuer le service, et les bureaux étaient fermés.

6.8.51

Lundi le 6.8.51, je recevais la seconde demande d'explication n° 2057 Pers. Aux. que je vous transmets en annexe en même temps que sa réponse.

Les injures que je vous ai citées, n'étaient certainement pas fondées sur ma manière de servir, mais bien sur un autre motif qu'il ne pouvait me révéler, puisque dans des notes que l'A.T.A. me donnait, il me considérait comme très bon élément, et très bon travailleur, je ne pouvais sans doute pas être à la fois, fainéant, bon à rien, et cochon !! Ou il a menti, ou une autre force lui suggérait ces injures ! Et dans sa lettre n° 2043, l'A. de T. m'ordonne de lui citer toutes les injures déjà reçues ? N'est-ce pas moi seul qui suis laissé, dans l'affaire quel devoir est-ce que j'ai de lui signaler ma plainte ? Ne puis-je pas me plaindre quand je veux, et où je veux ? Lors de notre entretien du 3 n'aurait-il pas pu sacrifier ses intérêts à ceux de la justice, n'aurait-il pas dû laisser de se plaindre de moi quand le considérant comme juge, je lui exposais ma plainte à l'ordre de l'A.T.A. ?

Il m'a donné l'ordre de présenter ma démission ? C'était la sentence que je méritais ? Pour m'avoir plaint, recevoir la peine de la démission ?

Il a fait remarquer dans sa lettre n° 2043/P.A. que "depuis trois semaines votre attitude et votre travail laissent à désirer et ont complètement changés !" Il est ici à peine depuis trois semaines, comment s'est-il aperçu de ce changement ?

Vous verrez bien que dans la lettre n° 2057 dont je vous transmets l'original, l'A. de T. a dû me calomnier d'une façon visible, pour m'inculper. Il avait écrit 11 h. 40' et il a surchargé le chiffre 1 de 11, ce qui fit 111 h. 40. Il fallait à tout prix me trouver une faute ! Je me demande la seule chose, pour quel motif il va, jusqu'à me calomnier en vue de me punir ? (Il me dit que cette lettre constitue ouverture de l'action disciplinaire ?) Par là, il témoigne lui-même de son injustice ; il est à la fois, accusateur, juge, et exécuteur ?

En vous écrivant ces phrases j'ai voulu vous convaincre de l'injustice dont je suis actuellement victime. Je suis poursuivi à tort et à travers, on recherche à chaque seconde le plus petit manquement pour avoir le moyen de se justifier selon la loi ! Depuis que je sers le gouvernement je n'ai jamais reçu une demande d'explication, aucune peine n'a souillé mon dossier et voilà que 4 jours à peine après votre départ je suis déjà victime de deux demandes d'explication pour des raisons dont vous pourrez rester seuls juges au point de vue gravité. Finalement je crois qu'il vous sera nécessaire d'emporter avec vous, tous ceux qui se croient en droit de vous parler ???

Je subis ces ennuis quand vous êtes encore ici, que m'advendra-t-il lorsque vous serez partis ? Lundi de 4 1/2 heures à 6 heures, j'ai dû soutenir une interrogatoire de la part de Monsieur le Conseiller juridique LEROY, P. ... Il fallait me retracter sur mes déclarations, parce que disait-il j'avais menti !

Puis-je me permettre de vous demander de bien vouloir examiner, ou vous informer sur la suite réservé à ma demande de mutation ? J'attends la suite depuis un mois, et... je n'espère pas qu'elle soit des plus favorables... !

Je me permets aussi de vous dire que nous ne devons en aucune façon être victimés des déclarations libres que nous émettons puisque nous y avons été invités !

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma profonde gratitude.

NZAMWITA Gaston Jovite

(Signé) illisible.

C O P I E

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE KITEGA

Kitega, le 4 août 1951.

No. 2043/Pers.Aux.

Objet :

Dossier Nzamwita Gaston, Jovite
Commis adjoint de 3ème cl.

Monsieur le Commis,

Suite à notre entretien d'hier, vendredi 3 août, veuillez m'adresser, comme je vous l'ai demandé, votre plainte à charge de Monsieur l'Administrateur Assistant Chotteau en y consignant toutes les injures qu'il vous aurait adressées à l'occasion du service.

Je tiens à vous faire remarquer que depuis environ trois semaines, votre travail tout comme votre attitude laisse à désirer. J'espère qu'il m'aura suffi de vous en faire part pour constater l'amélioration souhaitable.

L'Administrateur de Territoire
Lapierre de Coussemaker
(Signé) Lapierre de C.

Monsieur NZAMWITA, G.J.
Commis Adjoint de 3ème cl.
KITEGA.

C O P I E

NZAMWITA Gaston Jovite

KITEGA

Kitega, le 4 août 1951.

Monsieur l'Administrateur,

Faisant suite à votre lettre de ce matin, et à notre entretien d'hier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'étant seul laissé dans cette affaire, je me plaindrai quand je voudrai et où je voudrai, puisque c'est à l'ordre de l'intéressé que je suis venu hier vous exposer mes doléances.

Quant au second objet de votre lettre, j'en suis profondément touché, et je vous promets que je tâcherai d'aller toujours de progrès en progrès, tout homme étant imparfait, je ne puis d'un pas atteindre la perfection que vous souhaitez, et pour ce faire je vais mettre tous les moyens en oeuvre pour vous donner satisfaction, bien que tous les moyens ne sont pas bons pour atteindre son but. Je reste tout de même étonné de vous voir me faire remarquer que depuis trois semaines ma conduite et mon attitude ont changé, alors que vous êtes ici à peine depuis trois semaines ?

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mon profond respect et dévouement.

(Signé) Nzamwita Gaston Jovite

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à KITEGA.

C O P I E

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE KITEGA

Kitega, le 6 août 1951.

No. 2057/Pers.Aux.

Objet :

Dossier NZAMWITA G. Jovite

Commis adjoint de 3ème cl.

PERSONNELLE

Monsieur le Commis,

Samedi dernier, 4 Août à 10h,40 h., je vous ai remis en main propre, du courrier à dactylographier ainsi que la lettre personnelle n° 2043/Pers.Aux. que je vous adressais. En même temps je vous faisais remarquer que la lettre pour Monsieur Bouillon était urgente.

A midi vous êtes venu m'apporter quatre pièces mensuelles dont trois états "Néant" représentant votre travail alors que vous pouviez très aisément terminer le tout avant l'heure de midi. Comme je vous priais d'aller l'achever, vous m'avez répondu que cela vous était impossible parce que vous aviez faim.

Considérant votre mauvaise volonté, je vous ai donné l'ordre de terminer ce travail avant de rentrer chez vous. Vous êtes retourné à votre bureau et quelques instants plus tard vous quittiez les bureaux du Territoire.

Veillez me justifier votre conduite en me faisant parvenir votre réponse en quatre exemplaires, la présente constituant ouverture de l'action disciplinaire.

L'Administrateur de Territoire

Lapierre de Coussemaker

(Signé) Lapierre de C.

Monsieur NZAMWITA G.J.

Commis Adjoint de 3ème cl.

KITEGA

C O P I E

NZAMWITA Gaston Jovite

Kitega, 6 août 1951.

KITEGA

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Faisant suite à votre lettre n° 2057/Pers.Aux. de ce matin, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je ne trouve aucune utilité de vous présenter mes justifications étant donné que je ne puis reconnaître la justice d'un accusateur, à la fois justicier et exécuter de ses sentences.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de mon profond respect et dévouement.

(Signé) Nzamwita Gaston Jovite

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

KITEGA
